



wohnbaugenossenschaften schweiz

verband der gemeinnützigen wohnbauträger

coopératives d'habitation Suisse

fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique

cooperative d'abitazione svizzera

federazione dei committenti di immobili d'utilità pubblica

COMMUNIQUE DE PRESSE

Zürich, le 18 septembre 2023

Session extraordinaire «Habiter et louer»: positions des coopératives d'habitation

Les coopératives d'habitation demandent au Parlement d'adopter des mesures contre les loyers élevés et pour davantage de logements abordables

Face à la hausse des loyers et à la raréfaction des logements, le Parlement traite plusieurs interventions relatives à la politique du logement lors d'une session extraordinaire. Coopératives d'habitation Suisse demande instamment au Parlement de poser enfin les jalons pour que puissent être construits davantage de logements à loyer ou à prix modérés et d'utilité publique. Il s'agit d'autre part pour le Parlement de prendre des mesures décisives contre les loyers excessifs.

Coopératives d'habitation Suisse, la fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, se félicite de ce que le Parlement se penche lors d'une session extraordinaire sur la hausse des loyers et le manque de logements abordables. «Nous ne pouvons pas continuer à assister passivement à la hausse des loyers et des primes d'assurance-maladie ainsi qu'à la diminution du pouvoir d'achat», souligne Eva Herzog, conseillère aux Etats BS et présidente de coopératives d'habitation Suisse. «A long terme, créer davantage de logements d'utilité publique est le moyen le plus efficace pour augmenter le nombre de logements abordables. Le conseiller fédéral Parmelin l'a également relevé récemment, ce dont je me réjouis beaucoup. Mais il faut maintenant des mesures à court terme également».

Face à la hausse des loyers et à la raréfaction croissante des logements, de nombreuses interventions ont été déposées en matière de politique du logement. Le Parlement les traitera les 27 et 28 septembre, au cours d'une session extraordinaire consacrée au thème «Habiter et louer». Les parlementaires auront ainsi l'opportunité d'agir contre les loyers élevés d'une part et, de l'autre, de prendre des mesures pour augmenter le nombre de logements à loyer ou à prix modérés. Coopératives d'habitation Suisse demande aux membres du Conseil des Etats d'approuver les motions Michel, Stöckli et Graf. Au Conseil national, deux interventions identiques seront traitées avec les motions Glättli ainsi que celle du groupe socialiste.

Lutter contre les loyers excessifs

Il s'agit par exemple de protéger le plus rapidement possible contre les loyers abusifs les locataires, qui souffrent de l'augmentation des coûts et d'une charge locative élevée. La **motion Hans Stöckli (CE) / groupe socialiste (CN)** demande que les cantons et les communes puissent contrôler de manière périodique et ponctuelle si les loyers ne sont pas excessifs. C'est précisément dans les régions où le marché du logement est tendu qu'il faut des instruments efficaces pour lutter contre les loyers abusifs.



wohnbaugenossenschaften schweiz

verband der gemeinnützigen wohnbauträger

coopératives d'habitation Suisse

fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique

cooperative d'abitazione svizzera

federazione dei committenti di immobili d'utilità pubblica

Mettre en œuvre l'aide au logement comme prévu

Par ailleurs, il faut maintenant veiller à ce que davantage de logements à loyer ou à prix modérés soient construits. La loi sur le logement prévoit précisément l'encouragement du logement à loyer ou à prix modérés: sous forme de prêts et de cautionnements pour les maîtres d'ouvrage qui s'engagent en contrepartie à pratiquer des loyers basés sur les coûts. La **motion Maya Graf (CE) / Balthasar Glättli (CN)** exige maintenant l'activation de cet instrument initialement prévu, mais jamais appliqué. Dans le contexte actuel de raréfaction des logements, cette mesure, pour laquelle existe déjà une base légale, doit être mise en œuvre.

Créer des zones de logements à loyer ou à prix modérés

L'aménagement du territoire doit lui aussi inciter à construire de manière plus dense et à moindre coût. La **motion Matthias Michel (CE)**, qui est déjà inscrite à l'ordre du jour du 20 septembre, demande que les cantons et les communes soient tenus de définir dans leurs plans directeurs des zones vouées à une densification accrue du milieu bâti et des zones destinées à l'habitat d'utilité publique. Coopératives d'habitation Suisse estime cela très judicieux. Les zones destinées à la construction de logements à loyer ou à prix modérés ou d'utilité publique ont fait leurs preuves en maints endroits au niveau communal. La motion demande que dans le cadre du développement vers l'intérieur, il y ait toujours une part de logements à loyer ou à prix modérés. Cela augmente également au sein de la population l'acceptation de projets de densification.

Le Parlement et le Conseil fédéral doivent agir

«La nécessité d'agir sur le marché du logement est largement reconnue», souligne Eva Herzog. La fédération coopératives d'habitation Suisse demande au Parlement et au Conseil fédéral d'agir sans plus tarder. «Il est incompréhensible que le Conseil fédéral rejette toutes les motions relatives à la politique du logement en se référant à la table ronde consacrée à la raréfaction des logements. Nous devons agir maintenant contre les loyers trop élevés et créer les conditions pour que soient construits davantage de logements à loyer ou à prix modérés. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique sont prêts à apporter leur contribution à un bon approvisionnement en logements».

Coopératives d'habitation Suisse est l'organisation faitière de plus de 1265 coopératives d'habitation et autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique totalisant plus de 160'000 logements. Fondée en 1919, la fédération est au service de ses membres qui construisent et gèrent des logements à loyer ou à prix modérés sur une base d'utilité publique. En collaboration avec eux, elle s'efforce d'assurer dans tout le pays un approvisionnement suffisant en logements abordables, de préférence en coopératives. www.wbg-schweiz.ch, info@wbg-schweiz.ch

Contacts presse

Eva Herzog, présidente de coopératives d'habitation Suisse: 079 790 34 79, eva.herzog@parl.ch

Urs Hauser, directeur: 044 360 26 64, urs.hauser@wbg-schweiz.ch

Service de presse coopératives d'habitation Suisse: 044 360 26 66, rebecca.omoregie@wbg-schweiz.ch